



MAIRIE de MARSEILLE EN BEAUVAISIS

79 rue du Général Leclerc - 60690 Marseille en Beauvaisis

Courriel : mairie@marseille-beauvaisis.fr

☎ 03 44 46 20 11

Département de l'Oise
Arrondissement de Beauvais
Canton de Grandvilliers

ARRÊTÉ 2025-119-STA

ARRÊTÉ D'INTERDICTION DE STATIONNEMENT PLACE DE LA GARE – BROCANTE 2025

Le Maire de la Commune de MARSEILLE EN BEAUVAISIS,

Vu le code de la voirie routière,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée et complétée par les lois n°82-623 du 22 juillet 1982 et n°83-8 du 07 janvier 1983,

Vu le décret n°86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice des pouvoirs de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du code de la route.

Considérant qu'à l'occasion de la brocante du **dimanche 19 octobre 2025** à Marseille en Beauvaisis organisée par le Comité des Fêtes il convient de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour assurer la sécurité et le bon ordre dans l'agglomération ;

ARRÊTE

Article 1 : A l'occasion de la brocante qui se tiendra dans la commune le dimanche 19 octobre 2025, **le stationnement sera interdit Place de la gare :**

Du jeudi 16/10/2025 à 17h00 au lundi 20/10/2025 à 12h00.

Article 2 : La signalisation sera mise en place, maintenue et entretenue, conformément à la législation en vigueur par la commune de Marseille en Beauvaisis.

Article 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la législation en vigueur dans la commune de Marseille en Beauvaisis et copie sera transmise au Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Marseille en Beauvaisis.

Article 5 : Le maire de Marseille en Beauvaisis et Monsieur le Commandant de la Brigade de gendarmerie de Marseille en Beauvaisis sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Marseille en Beauvaisis,

Le 14/10/2025

Le Maire,

Isabelle DUBUT

